

B

FORMATIONS

Formation individualisée
en entreprise

PENIBILITE : EVALUATION ET MISE EN ŒUVRE

Avec plus de 1500 sessions de formation en droit social dispensées ces 10 dernières années, BLOHORN Formations est un des acteurs majeurs de ce marché. Grâce à notre méthodologie et nos supports pratiques, notre taux de satisfaction frôle les 100% de clients « très satisfait ».

INFOS PRATIQUES

Animateur :

Juriste ou avocat du cabinet
Blohorn Avocats

LES DATES

Date à définir :

Formation intra-entreprise

LES TARIFS

- Avant le 15 novembre : 400€HT + frais de déplacement
- Après le 15 novembre : 690€HT + frais de déplacement

Blohorn

— A V O C A T S —

EXPERTISE ET STRATÉGIE
DROIT SOCIAL

Mise en œuvre de la pénibilité

Le point sur vos obligations et responsabilités pour 2016.

Sécuriser vos démarches et actions pour éviter d'engager votre responsabilité civile et pénale.

Appréhender les modalités de déclaration DADS et DSN pour échapper à tout risque de sanctions financières (pénalité CARSAT de 1609 euros par déclaration erronée, dommages et intérêts sollicités par vos salariés).

THÈMES

- L'acquisition des outils juridiques nécessaires au respect et à la mise en œuvre du dispositif prévention de la pénibilité
- La mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P)

PUBLICS CONCERNÉS

Chef d'entreprise, responsable service RH, HSE, chef de service, Expert-Comptable

CONTENU

- Le compte personnel de prévention de la pénibilité
- Entreprises et salariés concernés
- La définition des facteurs de pénibilité (seuils)
- L'appréciation de l'exposition aux facteurs de pénibilité, lien avec le PER
- Le calcul des points
- L'utilisation des points
- La déclaration des facteurs
- Les cotisations patronales
- Les contrôles de la CARSAT
- Les contestations du salarié
- La fiche de prévention des expositions

OBJECTIFS

- Maîtriser les évolutions concernant les facteurs de pénibilité
- Être en mesure de déterminer les facteurs de pénibilités d'une entreprise
- Financement du compte personnel de prévention de la pénibilité
- Conditions d'utilisation du C3P
- Gestion et contrôle du C3P

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports juridiques et théoriques illustrés par des exemples concrets
- Mise en situation

Bayonne
05 59 03 15 83

Bordeaux
05 57 34 31 71

Grenoble
04 38 02 98 78

Montpellier
04 67 17 60 78

Paris
01 85 08 80 46